

Fiche sécurité au travail pour les familles de paysans – pour éviter tout accident durant un engagement en montagne

Un engagement en montagne auprès d'une famille de paysans est à la fois une action très utile et une expérience enrichissante. Cela étant, la plupart des bénévoles ne sont absolument pas familiarisés avec les particularités d'une exploitation agricole en montagne et n'ont aucune conscience des nombreux dangers qui les y guettent. Il s'agit donc de prêter une attention particulière à la sécurité au travail et d'attirer l'attention des bénévoles sur les dangers dans votre exploitation et sur les bons comportements à adopter pour leur sécurité.

De bonnes chaussures préviennent les accidents

Faites en sorte que les bénévoles portent des chaussures bien robustes. Pour les travaux à l'étable comme à l'extérieur, de bonnes chaussures sont indispensables. Le mieux est de porter des chaussures de randonnée ou de montagne remontant au-dessus de la cheville et pourvues de bonnes semelles antidérapantes. Les baskets sont à proscrire pour travailler à la ferme. N'autorisez pas non plus les bénévoles à travailler pieds nus. Bien que Caritas-Montagnards informe les bénévoles de l'importance d'emporter de bonnes chaussures, il faut absolument que vous le leur rappeliez lors du premier contact téléphonique. Si certains travaux le requièrent, mettez l'équipement de protection nécessaire (gants, masque et lunettes de protection, protège-ouïe, casque, etc.) à la disposition des bénévoles et faites en sorte qu'ils les utilisent correctement.

Contacts avec les animaux

Gardez à l'esprit que les bénévoles sont rarement familiarisés avec les animaux d'élevage. Montrez-leur comment s'approcher des animaux et comment se comporter à leur égard. Une vigilance particulière s'impose avec certains animaux. Ainsi, il est bon que vous indiquiez aux bénévoles qu'une prudence particulière est requise avec les animaux à cornes.

Ne pas fumer dans le foin ou la paille

Précisez aux bénévoles où ils peuvent fumer et où la chose est strictement interdite.

Toujours assurer les échelles

Assurez toutes les échelles avec un étrier, une lanière ou une corde chaque fois que des bénévoles sont amenés à monter dessus. N'utilisez en aucun cas des échelles endommagées. Montrez aux bénévoles que pour monter, ils doivent toujours saisir les échelons à deux mains.

Utilisation de véhicules et de machines

N'autorisez les bénévoles à utiliser des véhicules et engins agricoles que s'ils possèdent le permis de conduire approprié, disposent de l'expérience nécessaire et se sentent suffisamment en confiance. En cas de doute, il vaut mieux renoncer à confier l'utilisation de véhicules à moteur aux bénévoles. Outre le danger potentiel, un éventuel dommage lié à une utilisation incorrecte entraîne souvent des frais élevés qu'aucune assurance ne couvre. L'emploi en toute sécurité de véhicules et de machines suppose une instruction en bonne et due forme. Faites en sorte par ailleurs que les véhicules et les machines soient en parfait état de fonctionnement et puissent être utilisés en toute sécurité.

Les machines sont une source de dangers

Les machines agricoles – les véhicules chargés plus particulièrement – sont imposantes et on en évalue difficilement les limites. Invitez donc les bénévoles à ne jamais rester derrière les véhicules. Il se pourrait fort bien que le conducteur ne les aperçoive pas. Les remorques utilisées pour le transport de ballots de paille et de foin notamment ne peuvent pas être surchargées et les chargements doivent toujours être arriérés.

Transport de personnes

Ne perdez pas de vue que les bénévoles ne peuvent être transportés sur la plate-forme de chargement ou sur le chargement que si le nombre de places autorisées est insuffisant et qu'une protection appropriée est assurée. Les personnes transportées doivent pouvoir se tenir fermement et ne peuvent en aucun cas laisser pendre leurs jambes de la plate-forme de chargement.

Risque de chute aux abords des trappes et sur les planchers surélevés

Les fermes possèdent souvent plusieurs trappes. Ces ouvertures dans le sol doivent être sécurisées. Quant aux postes de travail et lieux d'entreposage surélevés dont les bords sont à plus d'un mètre de haut, ils doivent être protégés par un garde-corps et pourvus d'un dispositif d'accès sûr. Pour autant, il est indispensable que vous familiarisiez les bénévoles avec ces endroits particuliers et que vous attiriez leur attention sur de possibles risques de chute.

Attention aux silos et aux fosses à lisier

L'entreposage d'herbe, de maïs ou d'autres fourrages produit des gaz mortels. Ces gaz ne sont pas perçus par les organes sensoriels et sont donc particulièrement dangereux. Les fosses à lisier présentent également des dangers. Les barrières qui les entourent doivent donc toujours être fermées et les trous doivent être pourvus de couvercles sûrs qui doivent systématiquement être laissés en place. Attirez l'attention des bénévoles sur ces dangers.

La déconcentration est dangereuse pour les bénévoles

Il n'est pas toujours facile de voir ou d'entendre les dangers. Faites dès lors en sorte que, pour leur propre sécurité, les bénévoles renoncent à l'emploi de leur portable ou d'un lecteur MP3 avec un casque lorsqu'ils sont au travail.

Exigences en matière de sécurité au travail

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) exige que chaque entreprise présentant des risques particuliers mette en place un concept de sécurité pour prévenir les accidents et les atteintes à la santé. Le non-respect de cette règle permet aux personnes accidentées de réclamer plus facilement le versement de dommages-intérêts au-delà des prestations assurées. L'agriculture est une telle branche. Cette exigence s'applique donc à toutes les exploitations recourant à de la main-d'œuvre extra-familiale (des bénévoles par ex.).

Nous vous recommandons d'appliquer un concept de sécurité reconnu dans votre exploitation, tel agri-TOP, un concept élaboré par l'Union suisse des paysans et ses associations, en collaboration avec le SPAA (Service de prévention des accidents dans l'agriculture). Vous pouvez également obtenir chez nous une brochure d'information du SPAA contenant des indications précieuses pour éviter les accidents. Par ailleurs, la présente fiche attire votre attention sur d'importantes mesures de prévention. Les bénévoles reçoivent eux aussi une fiche sécurité au travail à la ferme.

- **Lisez attentivement les informations en matière de sécurité au travail qui vous ont été transmises.**
- **Attirez l'attention des bénévoles sur les dangers et les bons comportements à adopter.**
- **Gardez à l'esprit que les bénévoles ne connaissent pas aussi bien que vous les sources de dangers courantes.**

Nous vous souhaitons de pouvoir profiter de l'assistance des bénévoles sans le moindre accident.